

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Le traitement équitable des enfants et des jeunes des Premières Nations doit être au premier plan des audiences tenues devant le Tribunal canadien des droits de la personne**

**TORONTO, ON (le lundi 25 février 2013)** – Les audiences commenceront aujourd'hui devant le Tribunal canadien des droits de la personne afin de déterminer si le gouvernement fédéral fait preuve de discrimination à l'endroit des familles et des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves en sous-finançant les services d'aide sociale à l'enfance. Plus tôt cette année, l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes s'était vu refuser le droit d'intervenir pendant les audiences. Toutefois, il continuera à faire pression pour que tous les enfants bénéficient d'un accès équitable à tous les services dont ils ont besoin.

« Ces audiences portent sur les valeurs que nous défendons en tant que Canadiens, plus particulièrement sur les questions d'égalité et de qualité de vie », a déclaré Irwin Elman, [intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes](#). « Si nous devons interpréter la *Loi canadienne sur les droits de la personne* d'une manière qui permettrait au gouvernement fédéral de fournir aux enfants et aux familles des Premières Nations vivant dans les réserves des services de qualité nettement inférieure à celle des services offerts en dehors des réserves, sans toutefois qualifier cette pratique de discriminatoire, alors je suis profondément préoccupé par le message transmis aux Premières nations ainsi qu'aux enfants et aux jeunes de tous les milieux. »

Les enfants et les jeunes des Premières Nations sont l'une des populations les plus vulnérables parmi les jeunes au Canada. Bon nombre d'entre eux vivent dans une extrême pauvreté et n'ont pas accès aux niveaux de base de l'éducation, du logement et des soins de santé.

La plainte a d'abord été déposée devant la Commission canadienne des droits de la personne en 2007 par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et par l'Assemblée des Premières Nations. Le soutien de l'intervenant provincial à la plainte déposée par la Société de soutien tire son origine de son mandat consistant à donner une voix aux enfants et aux jeunes, y compris ceux des Premières Nations, sur les enjeux ayant des répercussions sur leur vie quotidienne et pouvant favoriser un changement durable.

« Nous suivrons chaque étape de ce dossier à titre d'observateurs avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétudes relativement aux répercussions possibles sur les enfants et les jeunes des Premières Nations », a ajouté M. Elman. « Cette affaire relève des droits de l'enfant, ce n'est pas uniquement une question de financement et de compétence. Les audiences auront une incidence notable et réelle sur la vie de milliers d'enfants et de jeunes des Premières Nations pris en charge par l'État ou vivant en marge des soins fournis par l'État. Les audiences auront également une incidence sur les ressources et le soutien disponibles pour répondre à leurs besoins et construire les bases de leur avenir. »

**Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes**

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations. L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants, des jeunes et des familles qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et à la *Loi sur l'éducation* (écoles provinciales et d'application), y compris des jeunes en détention. L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense des droits des enfants. Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

-30-

M. Elman assistera aujourd'hui aux audiences devant le Tribunal canadien des droits de la personne et se prêtera à des entrevues avec les médias.

**Relations avec les médias :**

Fiona Taylor

Tél. : 416-420-7728

Courriel : [Fiona\\_taylor@live.com](mailto:Fiona_taylor@live.com)

[www.provincialadvocate.on.ca](http://www.provincialadvocate.on.ca)